

POLITIQUE CLIMATIQUE

Le lien de causalité entre activités humaines et réchauffement climatique fait désormais consensus. Les conclusions du 6e rapport du GIEC(1) publié en 2023 indiquent que les émissions de CO_2 doivent être réduites rapidement et drastiquement si l'on veut éviter des conséquences majeures pour les écosystèmes et l'humanité.

Les conséquences du réchauffement climatique sur les activités économiques vont quant à elles s'accentuer au cours des prochaines années et demanderont des entreprises qu'elles revisitent leur modèle d'affaires à la lumière des risques et opportunités induits.

EMZ Partners s'applique à prendre en compte cette réalité en intégrant pleinement les objectifs de sa politique climat au cœur de son action et de sa politique d'investissement. Par la publication de sa politique Climat, EMZ Partners s'engage à contribuer à la lutte contre le changement climatique et à contribuer par son activité à limiter le réchauffement planétaire bien en dessous du seuil des 2°C d'ici 2100.

La publication de cette politique se fait en cohérence avec l'objectif de performance financière des investissements gérés, en adéquation avec le devoir fiduciaire d'EMZ Partners vis-à-vis de ses clients.

(1) IPCC CLIMATE CHANGE 2023 Synthesis Report https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf

Engagements d'EMZ Partners

Responsabilité et Action collective

En conformité avec le Principe 5 des UN PRI (« Travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes »), EMZ Partners reconnait la valeur de l'action collective pour la mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation nécessaires.

EMZ Partners est signataire des UN PRI depuis 2016, membre du groupe de référence francophone et membre de l'Initiative Climat International (iCI), engagement collectif des acteurs du marché privé, sous égide des UN PRI, visant à comprendre et réduire les émissions carbone des entreprises afin de garantir des performances d'investissement durables.

Par ailleurs, EMZ Partners est membre de l'IIGCC (*The Institutional Investors Group on Climate Change*). La mission de l'IIGCC est de mobiliser des capitaux pour la transition vers une économie *Net Zero* et résiliente au changement climatique en travaillant avec les entreprises, les décideurs politiques et les investisseurs.

Lorsque cela est possible et pertinent, EMZ Partners mène également sa politique d'engagement climatique auprès de ses sociétés en portefeuille, en collaboration avec d'autres parties prenantes, en particulier les autres investisseurs financiers.

Net Zero Asset Management Initiative

EMZ Partners participe à l'initiative Net Zero Asset Management (NZAM) et s'engage à gérer 100% de son portefeuille en alignement avec l'Accord de Paris d'ici 2050.

Ces objectifs d'alignement sont définis en utilisant le cadre méthodologique Net Zero Investment Framework appliqué au Private Equity développé par l'IIGCC.

Engagements opérationnels

EMZ Partners mesure annuellement ses émissions opérationnelles permettant d'obtenir une analyse fine de ses principaux postes d'émissions et de suivre leur évolution.

Intégration de la politique Climat dans la politique d'investissement

Phase de préinvestissement

Politique d'exclusion

Le premier axe de déploiement de la politique Climat d'EMZ Partners est d'exclure de ses investissements les secteurs dont le développement est scientifiquement reconnu comme n'étant pas compatible avec le maintien des températures bien en dessous de 2°C[1].

La politique d'exclusion suivie par EMZ Partners est décrite dans sa politique d'investissement responsable.

EMZ Partners exclut du périmètre de ses investissements potentiels les sociétés prévoyant d'augmenter leurs activités dans la production, l'exploitation, le transport et le stockage d'énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (charbon thermique depuis 2022, pétrole et gaz depuis 2023), ainsi que les sociétés directement impliquées dans ces activités et n'ayant pas de plan de transition[2].

EMZ exclut également tout investissement dans le secteur du charbon thermique (extraction, stockage, transport, commerce, transformation), y compris la production d'électricité à partir du charbon.

Due Diligence ESG intégrant la thématique climatique

Depuis 2024, tous les potentiels investissements font l'objet d'une due diligence ESG externe intégrant les sujets climatiques. Pour les sociétés dont l'activité relève des secteurs à fort impact climatique, le volet carbone et stratégie climatique de cette due diligence est renforcé.

L'exposition du modèle d'affaires de l'entreprise aux risques et opportunités de transition, aux impacts physiques du changement climatique, et la question d'une trajectoire de décarbonation alignée avec l'Accord de Paris sont particulièrement pris en compte.

Phase de détention

EMZ Partners s'engage tout au long de la phase de détention pour déployer la thématique climatique auprès de ses sociétés en portefeuille, en tenant compte du degré d'influence qu'EMZ Partners peut exercer sur la société et en s'adaptant aux spécificités de chaque entreprise.

(1) « Estimates of future CO_2 emissions from existing fossil fuel infrastructure (…) already exceed the remaining carbon budget for 1.5°C. Projected cumulative future CO_2 emissions over the lifetime of existing and planned fossil fuel infrastructure (…) are approximately equal to the remaining carbon budget for limiting warming to 2°C", CLIMATE CHANGE 2023 Synthesis Report

(2) EMZ Partners applique pour cette exclusion la définition de l'ONG Urgewald.

Pactes d'actionnaires

Dès l'investissement, l'intégration d'une clause ESG dans les pactes d'actionnaires affirme l'importance pour EMZ Partners de la thématique climatique dans la sélection et le suivi de ses investissements.

Cette clause prévoit notamment la réalisation d'un bilan carbone dans l'exercice suivant l'investissement par EMZ Partners. Lorsque cela est opportun, cette clause peut également prévoir la mise en place d'une cible de réduction à 5-10 ans alignée avec l'Accord de Paris.

Analyse risques et opportunités liés au changement climatique

EMZ Partners évalue annuellement les risques et opportunités climatiques qui concernent ses sociétés en portefeuille.

La viabilité économique et le modèle d'affaires des entreprises sont directement impactés par les conséquences du changement climatique : impact sur les ressources, risques physiques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes, aléas climatiques impactant les chaînes de production et la qualité de vie des employés, évolutions réglementaires, évolution de la demande…

Les exigences nées de l'Accord de Paris créent également des opportunités pour certaines entreprises qui se positionnent pour offrir des produits ou des services spécifiques en réponse au changement climatique, et développer un avantage concurrentiel en s'adaptant plus tôt que d'autres entreprises du même secteur.

EMZ Partners s'assure en particulier que les sociétés concernées par des risques et/ou opportunités matériels ont mis en place des actions de prévention et d'atténuation, notamment : développement de nouvelles offres et services, renforcement de l'analyse et du suivi des risques, évolution des modes de production, plan de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre.

Le sujet climat est suivi tout au long de la période d'investissement, notamment au travers des instances de gouvernance auxquelles participe EMZ Partners.

Engagement auprès des sociétés en portefeuille

En cohérence avec ses cibles NZAM, EMZ Partners souhaite jouer un rôle pour réduire ses émissions financées, avec pour objectif de gérer 100% de ses participations en alignement avec l'Accord de Paris d'ici 2050.

La mesure de l'empreinte carbone est conduite annuellement sur l'ensemble du portefeuille, l'objectif étant de couvrir les scopes 1, 2 & 3. Les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont consolidées sur la base des informations recueillies lors de la campagne ESG annuelle. EMZ Partners met à disposition de ses sociétés en portefeuille un outil leur permettant de calculer leurs émissions de GES, lorsque la société n'a pas déjà effectué ce calcul de manière autonome.

La campagne ESG annuelle permet également à EMZ Partners d'apprécier la maturité de ses sociétés en portefeuille en matière de changement climatique et de prendre les mesures appropriées, lorsque cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, EMZ Partners s'engage à soutenir ses sociétés en portefeuille dans la mise en œuvre d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre adapté et entend développer l'insertion de critères liés au risque climatique (trajectoire de décarbonation) dans le management package de ses participations.

Investissements dans des solutions Climatiques

L'atteinte de objectifs climatiques de l'Accord de Paris passera non seulement par la réduction des émissions de CO_2, mais également par l'augmentation des financements permettant le développement de solutions climatiques[1].

EMZ Partners réalise ainsi certains investissements auprès d'entreprises au cœur des problématiques de transition énergétique et de lutte contre le changement climatique : décarbonation de la production d'électricité, efficacité énergétique, innovations technologiques en faveur de la décarbonation, économie circulaire permettant de rationaliser l'utilisation des ressources, transports décarbonés…

Les investissements dans ces entreprises bénéficiant de perspectives de croissance attractives contribuent pleinement à l'exigence de rentabilité financière des fonds gérés.

(1) « Average annual modelled investment requirement for 2020 to 2030 in scenarios that limit warming to 2°C or 1.5°C are a factor of three to six greater that current levels", CLIMATE CHANGE 2023 Synthesis Report

Gouvernance Climatique

Responsabilités et organisation internes

Pour assurer la bonne mise en place de sa politique climatique, EMZ Partners s'est doté d'une gouvernance dédiée.

La politique climatique est déployée par l'équipe ESG, sous la responsabilité du Directeur Général d'EMZ Partners.

Formation et sensibilisation des équipes

L'équipe d'investissement a la responsabilité de déployer cette stratégie auprès des sociétés en portefeuille, avec l'accompagnement de l'équipe ESG. L'équipe d'investissement bénéficie de sensibilisation et formation régulière aux enjeux climatiques. Les membres de la Direction suivent ces formations au même titre que les autres collaborateurs.

Transparence et reporting

La transparence et la communication sont des éléments clés qui animent la stratégie climatique d'EMZ Partners. Ainsi, EMZ Partners communique les indicateurs climat suivis de manière régulière :

- prise en compte et calcul annuel des indicateurs PAI (Principle Adverse Impact) climatiques défini par le Règlement Disclosure (UE) 2019/2088 (PAI 1 à 7) ;
- publication annuelle du rapport au titre de l'Article 29 de la loi Énergie et Climat n°2019-1147 ;
- communication *ad hoc* à la demande des investisseurs ;
- publication du bilan carbone dans le rapport ESG annuel de la société de gestion.